



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

taux

Question écrite n° 113567

### Texte de la question

Mme Liliane Vaginay appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur le décret n° 2006-1002 du 10 août 2006 concernant les formulaires à remplir par les particuliers dans le cadre des travaux susceptibles de se voir appliquer un taux de TVA réduit à 5,5 %. Ces formulaires suscitent beaucoup d'interrogations du fait de leur complexité chez les artisans et les particuliers, qui craignent ainsi qu'une TVA à 19,6 % soit appliquée avec toutes les conséquences financières qui en découleront. Ainsi, elle souhaiterait savoir, dans le cadre de la simplification administrative, s'il ne serait pas envisageable de revoir la rédaction de ces attestations.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Liliane Vaginay](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113567

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget, comptes publics et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13110